



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

RER MÉTROPOLITAINS

Question au Gouvernement n° 758

Texte de la question

RER MÉTROPOLITAINS

Mme la présidente. La parole est à M. Emmanuel Lacresse.

M. Emmanuel Lacresse. Monsieur le ministre des transports, j'associe à cette question mon collègue Jean-Marc Zulesi, député de la plus ancienne cité de France vers qui se tournent nos regards aujourd'hui, à savoir Marseille, et par ailleurs président de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, et à ce titre en charge des transports.

Le Président de la République, le 27 novembre, a donné pour objectif de créer de véritables RER métropolitains, et le rapport du Conseil d'orientation des infrastructures de mon collègue David Valence a permis de remettre une première liste à la Première ministre. Un tel objectif crée une immense attente.

Ma question porte d'abord sur l'utilisation des 100 milliards annoncés par Mme la Première ministre. Au-delà de la poursuite des projets de lignes nouvelles, de la relance des trains de nuit et des trains d'équilibre du territoire – les TET –, il faut créer pour les RER métropolitains de nouvelles infrastructures, fournir de nouveaux matériels et, surtout, passer au cadencement. Monsieur le ministre, lorsque vous êtes venu à Nancy tout récemment, vous avez fait état des problèmes rencontrés à Strasbourg pour le passage au cadencement, mais cela ne doit pas nous décourager. Vous avez aussi évoqué l'idée de fournir à la Lorraine un véritable RER du sillon lorrain, qui irait du Luxembourg jusqu'à Nancy : nous en faisons la promesse aux habitants.

Dans la prolongation de la loi d'orientation des mobilités, ma question porte ensuite sur la méthode que vous comptez adopter. Le grand chantier sera-t-il mené par l'État comme en Île-de-France, ou par des sociétés dédiées comme la Société du Grand Paris avec SNCF Réseau ? Comment seront associés les exécutifs locaux à cette priorité nationale ? Et puis faut-il prendre des mesures législatives pour offrir aux voyageurs du quotidien, aux familles et aux étudiants des parcours à la fois décarbonés, complets, fiables, réguliers et accessibles ?
(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RE.)

M. Fabien Di Filippo. Bonne question orale sans débat !

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué chargé des transports.

M. Clément Beaune, ministre délégué chargé des transports. L'ambition des RER métropolitains affichée par le Président de la République à la fin de l'année dernière est une immense ambition pour notre pays, une immense ambition pour développer le transport public, pour faire face à la transition écologique et réduire notre dépendance à la voiture, quand beaucoup de nos compatriotes voudraient trouver des transports publics qui leur permettent notamment d'accomplir les trajets entre le domicile et le travail, mais qu'ils ne les trouvent pas, ou en

tout cas pas dans des conditions satisfaisantes. C'est aussi l'ambition de la Première ministre qui a présenté le plan d'avenir pour les transports, sur la proposition du Conseil d'orientation des infrastructures, lequel a identifié dix à quinze métropoles dans lesquelles ce type de projet pourrait se développer au cours de la décennie. Il ne s'agit d'ailleurs ni seulement de RER ni seulement d'un objet métropolitain car il faudra adapter les projets à chaque territoire, à chacune des métropoles concernées. Il pourrait y avoir des logiques de transports plus légers, voire de cars express si cela fait diminuer l'usage de la voiture individuelle. Surtout, je souligne qu'il ne s'agit pas de projets pour les centres-villes seulement, mais aussi pour celles et ceux qui sont à 20, 30 ou 40 kilomètres, parfois plus loin encore, et qui n'ont aujourd'hui aucune option de transport public pour rejoindre l'autre bout de la métropole ou le cœur de la ville.

À Nancy en particulier, dans le cadre du Sillon lorrain, un projet déjà mûr a été travaillé ; il fait partie de ceux qui ont été identifiés au terme des travaux menés sous la présidence de David Valence, et je sais à quel point vous y êtes attentif. Mais pour mener ce type de projet à bien, nous devons changer de méthode. Ainsi, parmi les 100 milliards d'euros qu'a annoncés la Première ministre, il y aura bien sûr des crédits pour les RER métropolitains dès la prochaine génération de contrats de plan État-région, mais nous ne devons exclure aucune piste, et les sociétés de projet, comme nous en avons utilisées pour certaines lignes à grande vitesse, seront un outil important. Il faudra alors faire évoluer notre cadre législatif si, comme le Gouvernement, la représentation nationale le souhaite. Je sais que des travaux sont déjà engagés, notamment à l'initiative du président Zulesi, et je vous invite donc à continuer ce travail pour que nous puissions déployer ces RER le plus rapidement possible. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE.)*

Mme Mathilde Panot. Bla bla bla !

Données clés

Auteur : [M. Emmanuel Lacresse](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 758

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 avril 2023

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 12 avril 2023